

COMPTE-RENDU
REUNION de CONSEIL COMMUNE NOUVELLE
« LIVAROT – PAYS D’AUGE »

MERCREDI 17 MAI 2017 à 20 HEURES 30

AU TELECENTRE A LIVAROT – PAYS D’AUGE

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 11

Absents sans pouvoirs : 23

Majorité absolue : 42

L'an DEUX MIL DIX SEPT, le 17 mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge », légalement convoqué le 9 MAI 2017, s'est réuni en séance publique, au cinéma Le Parc à LIVAROT – PAYS D’AUGE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LECLERC, Maire.

Etaient présents : M. Roland BAUCHET, Mr Patrick BEAUJAN, Mr Patrice BELLAIS, M. Jean-Claude BENARD, Mme Nelly BINET, Mr François BOVE, Mme Christel BUNEL, Mr Michel CALAIS, Mme Fanny CAVROIS, Mme Danièle CAUDRON, Mr Nicolas CHEREL, Mr Michel CORU, Mr Pierre DE CREPY, Mme Lydie DAUDEVILLE, Mr Paul DENIS, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mr Régis DUBOIS, Mr Thibault ECALARD, Mme Colette FONTAINE, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Annick HAYS, Mme Patricia HENRY, Mr Guy JARY, Mr Michel JULIEN, Mme Véronique LADROUE, Mr Benoit LAFONT, Mr Didier LALLIER, Mme Marie-Jeanne LEBOURGEOIS, Mr Joël LEFRANCOIS, Mr Frédéric LEGOUVERNEUR, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr François LOZAHIC, Mme Jacqueline MICHEL, Mme Brigitte MOREIRA, Mr Philippe MORIN, Mme Christine MOTTE, Mr Arnaud PHILIPPE, Mme Elisabeth PIARD, Mr Philippe SOETAERT, Mme Marie-Thérèse STALMANS, Monsieur Michaël STALMANS, Mr Patrick TARDIVEL, Mr Didier VERY, Mr Joël VREL, Mr Jean-Pierre WATTEYNE, Mr René YONNET, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Claudie SARNIGUET, pouvoirs à Mr Bernard DORIO.
- Mme Nicole LECOMTE, pouvoirs à Mr Michel JULIEN.
- Mme Brigitte BAUMY-LECLERC, pouvoirs à Mr Joël VREL.
- Mme Christine MOTTE, pouvoirs à Mme Christel BUNEL.
- Mr Marcel VANDAMME, pouvoirs à Mr Didier VERY.
- Mr Claude DUVAL, pouvoirs à Mr Jean-Louis DESMONTS.
- Mme Stéphanie ERNOULT, pouvoirs à Mr Philippe SOETAERT.
- Mr Michel PITARD, pouvoirs à Mr Sébastien LECLERC.
- Mr Gilbert LANGLOIS, pouvoirs à Mr Roland BAUCHET.
- Mme Sylvaine HOULLEMARE, pouvoirs à Mr Patrick BEAUJAN.
- Mme Isabelle PHILIBERT, pouvoirs à Mr Patrick TARDIVEL.

Absents :

- Mme Fabienne LEFEBVRE.
- Mme Myriam LOUVEL.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mr Jean-Michel ROSEY.
- Mme Charlotte CHEVALLIER.
- Mr Jean-Pierre POUPINET.
- Mme Martine DESHAYES.
- Mr Vincent RIBARD.
- Mr Fabien PAYNEL.
- Mme Vanessa BONHOMME.
- Mr François BLIN.
- Mr Philippe LESAULNIER.
- Mr Mickaël TREGOUET.
- Mme Monique LE PAPE.
- Mr Gilles LEBOURGEOIS.
- Mme Erika LEVILLAIN.
- Mme Sandrine BRION-DURAND.
- Mr David SAVARY.
- Mr Nicolas D'AIGREMONT.
- Mr Denis LE GOUT.

Absents excusés :

- Mr Jean LEVEQUE
- Mme Françoise CLOSIER

Mme Danièle CAUDRON est désignée secrétaire de séance.

I) LIVAROT – PAYS D'AUGE – TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Suite à la signature en date du 30 Mars 2017 de la convention relative au regroupement pour le programme de travaux 2017 sur les voiries communales (gestion du pluvial, entretien, renforcement de chaussée et autre investissement) sur les communes de Livarot – Pays d'Auge et Val de Vie, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sous la forme de la procédure adaptée conformément à l'ordonnance relative aux marchés publics du 23 Juillet 2015. Les prestations ont l'objet d'un accord-cadre à bons de commande en application de l'article 4 de l'Ordonnance et des articles 78 à 80 du Décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

La réalisation des travaux comporte un lot.

Après le dépouillement des offres faites par des entreprises différentes, les membres du groupement se sont réunis le 16 Mai 2017 pour étudier le rapport d'analyse des offres des candidats et sélectionner l'entreprise par le prix des prestations et leurs valeurs techniques : L'entreprise COLAS IDFN a été sélectionnée pour un montant de 531 315,95 €H.T ;

Le coût total de la procédure adaptée s'établit comme suit :

Montant H.T :	531 315,95 €
TVA 20 %	106 263,19 €
Soit T.T.C :	637 579,14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le marché attribué à l'entreprise citée ci-dessus pour la somme totale de 531 315,95 € hors taxes ;
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Livarot – Pays d'Auge ;
- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire responsable du marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes à la réalisation des travaux.

II) LE MESNIL BACLEY - PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX **« RD4 – ROUTE DE SAINT PIERRE » ETUDE PRELIMINAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à 58 374,18 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 24 684,82 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

- Prendre bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **SOLLICITE** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- **SOUHAITE** le début des travaux dès que possible,
- **PREND ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **DÉCIDE** d'inscrire le paiement de sa participation en section d'investissement,
- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la Commune,
- **PREND NOTE** que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,

- **S'ENGAGE** à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la Commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 1 459,35 €
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- **PREND BIEN NOTE** que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

III) LIVAROT - PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX « RUES GAMBIER ET MARECHAL FOCH » ETUDE PRELIMINAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à 63 665,40 €TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 30 % sur le réseau d'éclairage de 10 % et 20% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 38 417,55 €selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **SOLLICITE** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- **SOUHAITE** le début des travaux dès que possible,
- **PREND ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **DÉCIDE** d'inscrire le paiement de sa participation en section d'investissement,
- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la Commune,
- **PREND NOTE** que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- **S'ENGAGE** à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la Commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 1 591,64 €
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- **PREND BIEN NOTE** que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

IV) LIVAROT - PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX « RD4 – ROUTE D'ORBEC » ETUDE PRELIMINAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à 258 030,59 €TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 30 % sur le réseau d'éclairage de 10 % et 20% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 170 758,24 €selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **SOLLICITE** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- **SOUHAITE** le début des travaux dès que possible,
- **PREND ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **DÉCIDE** d'inscrire le paiement de sa participation en section d'investissement,
- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la Commune,
- **PREND NOTE** que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- **S'ENGAGE** à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la Commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 6 450,76 €
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- **PREND BIEN NOTE** que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

V) LIVAROT - PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX « RUE DES ROSIERS » ETUDE PRELIMINAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Sur les bases de cette étude préliminaire, le coût total de cette opération est estimé à 265 734,59 €TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 30 % sur le réseau d'éclairage de 10 % et 20% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 176 789,82 €selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **SOLLICITE** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- **SOUHAITE** le début des travaux dès que possible,
- **PREND ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **DÉCIDE** d'inscrire le paiement de sa participation en section d'investissement,
- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la Commune,
- **PREND NOTE** que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- **S'ENGAGE** à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la Commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 6 453,36 €
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- **PREND NOTE** que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

VI) LIVAROT – RENOUELEMENT DES LAMPADAIRES DU TERRAIN DE PETANQUE NON HOMOLOGABLE

Le projet de la commune historique de Livarot consiste à renouveler les lampadaires du terrain de pétanque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Montant des travaux TTC : 28 315,56 €

Participation du SDEC Energie de : 7 078,89 €

Reste à la charge de la Commune : 21 236,67 €

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune de Livarot – Pays d’Auge,
- **DÉCIDE** d’inscrire le paiement de sa participation en section d’investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

VII) FERVAQUES – ECLAIRAGE PUBLIC « RENOUVELLEMENT DE L’ECLAIRAGE DU STADE D’ENTRAINEMENT – HOMOLOGABLE E5 RD 47 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE LA LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE

Le projet de la commune historique de Fervaques consiste à renouveler l’éclairage du stade d’entraînement – homologable E5 RD 47 de Fervaques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :
 - Montant des travaux TTC : 58 537,38 €
 - Participation du SDEC Energie de : 21 951,52 €
 - Reste à la charge de la Commune : 36 585,86 €
 - Subvention du Conseil Départemental : 30 %
 - Subvention de La Ligue de Football : ?
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune de Livarot – Pays d’Auge,
- **DÉCIDE** d’inscrire le paiement de sa participation en section d’investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados au titre de l’APCR et auprès de la Ligue du Football de Normandie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Patricia HENRY expose le compte-rendu de son voyage au Sénégal.

Madame Brigitte MOREIRA relance les mairies qui n’ont pas encore donné les photos à insérer sur le site de la Mairie de Livarot – Pays d’Auge.

Madame Isabelle GIRAUD va interroger Madame Gourvennec de l’Agence de l’Eau concernant le marché du lotissement d’Auquainville.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.